

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)



Le jeudi 31 janvier,
on s'habille en vert et blanc !

En décembre dernier, les personnes déléguées des sections Marie-Victorin et des Patriotes (enseignants) du Syndicat de Champlain ont voté, en assemblée, à l'unanimité en faveur d'une proposition d'appui à la lutte des Franco-Ontariens pour la défense de leurs droits linguistiques.

La proposition, telle que formulée par un collègue délégué, inclut aussi une journée d'action en guise de solidarité envers celles et ceux qui choisissent de vivre en français, malgré les défis quotidiens que ce choix implique, afin de protéger cette langue qui est aussi la nôtre.

Alors, personnel enseignant et de soutien de toutes les sections, ce jeudi, nous vous invitons donc à porter les couleurs du drapeau franco-ontarien : le vert et le blanc. Un geste de solidarité tout simple, mais démonstratif.

Envoyez-nous rapidement, dans la journée, des photos de vous et de vos collègues; nous les publierons sur les réseaux sociaux !

N.B. : Évidemment, cette action ne concerne que le personnel et non pas les élèves.

La coopta... quoi ?

L'édito du Président



Pour l'instant, mises à part l'implantation des maternelles quatre ans partout au Québec et l'interdiction du port de signes religieux pour les enseignantes et les enseignants qui seront des enjeux de société au printemps prochain, nous avons bien peu d'informations concrètes sur les changements que le gouvernement compte faire dans le réseau au cours des prochains mois.

En tournée médiatique avant les fêtes, le ministre Roberge a toutefois ouvert son jeu sur ses projets d'avenir pour les commissions scolaires. Nous savions déjà son intention de transformer ces dernières en centres de services dotés d'un nouveau mode de gouvernance : chaque conseil des commissaires sera remplacé par un conseil d'administration. Or, on apprenait, dans une entrevue publiée dans *La Presse+*, le 16 décembre 2018, que les membres de ce C.A. seraient nommés par cooptation.

Cooptation ?

C'est-à-dire que les membres du nouveau C.A. pour chacun des centres de services seraient nommés à même les personnes élues dans les conseils d'établissement des écoles et des centres rattachés à un centre de services, soit l'ancienne commission scolaire.

Pour ce qui est des parents et des membres de la communauté, c'est une chose. Mais qu'en sera-t-il du personnel enseignant et de soutien scolaire ? Leurs représentants au C.A. seront-ils aussi nommés par cooptation ?

Extrapolons un peu !

La personne représentante au C.A. de tout le personnel enseignant sur le

territoire du centre de services serait donc choisie parmi les enseignantes et enseignants élus aux conseils d'établissement. Même chose pour la personne représentant le personnel de soutien.

Ces dernières prendraient donc part aux discussions et aux décisions prises au C.A. du nouveau centre de services. Au nom de qui parleraient-elles ? Où prendraient-elles leurs mandats ? Vous le savez, ce n'est pas parce qu'on enseigne ou travaille dans un secteur qu'on connaît finement les enjeux des collègues des autres secteurs ! Sans compter les disparités socioéconomiques d'une municipalité à une autre. Faudrait-il prévoir une nouvelle structure de représentation et de consultation ? Et revoilà la « structurite » ! Exactement ce dont nous n'avons pas besoin en éducation !

Il existe présentement dans les établissements, les centres et les commissions scolaires, des représentants du personnel qui prennent des décisions en fonction de mandats octroyés en assemblées générales ouvertes à tout le personnel; on appelle ça des syndicats.

À force de vouloir tout changer, il arrive qu'on fasse pire. Nous pensons que cette avenue, si c'est celle que le ministre choisit, ne servira pas équitablement et démocratiquement le personnel de l'éducation. Nous laissons la chance au coureur, mais que le ministre se le tienne pour dit, nous resterons vigilants. Parce qu'une nouvelle structure dans le réseau pour affaiblir les syndicats en éducation serait bien mal venue.

Éric Gingras

Commandes de planificateurs 2019-2020

Changement important

Vous recevez cette semaine, via le courrier syndical, l'invitation à commander le planificateur 2019-2020. Retravaillé pour mieux répondre à vos besoins, il frôle maintenant la perfection ! Une nouvelle page couverture, davantage de pages pour la compilation de notes, une caricature au goût du jour, des périodes modulables selon votre horaire et j'en passe !

La personne déléguée de votre établissement ou la personne responsable du courrier syndical aura les directives de commandes. Tout ce que vous avez à faire est d'aller voir cette personne afin de lui signifier votre intérêt.

Par souci écologique, nous avons décidé de modifier notre mode de distribution cette année. Auparavant, les écoles qui ne se manifestaient pas recevaient un nombre de planificateurs équivalent au nombre de copies des publications syndicales envoyées chaque semaine.

Après avoir eu vent que certaines boîtes complètes ne nous ont pas été retournées et ont malheureusement pris le chemin du recyclage, un changement s'imposait. On peut bien signer *Le Pacte*, encore faut-il que les bottines suivent les babines.

Cette année, vous ne recevrez que le nombre de planificateurs commandés. Nous vous encourageons cependant à prévoir quelques exemplaires supplémentaires, considérant les remplacements et le mouvement de personnel, particulièrement pour le personnel de soutien.

Vous hésitez encore avec un planificateur dernier cri en librairie ? Alors disons qu'en plus d'être gratuit et de n'engendrer aucuns frais pour le Syndicat, *L'outil de travail quotidien* nous permet de redonner un montant d'argent important à plusieurs organismes de la région grâce aux pages publicitaires.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

« Je me suis choisie »

- Ingrid Falaise



Le comité de la condition des femmes du Syndicat de Champlain a le plaisir de célébrer avec vous la Journée internationale des femmes.

Cette année, nous vous convions à un souper-conférence avec madame Ingrid Falaise, comédienne,

conférencière et auteure des ouvrages *Le Monstre* et *Le Monstre-la suite*.

La conférencière abordera notamment la question de la violence conjugale et amoureuse, de la reconstruction et de ce qu'on peut faire si nous sommes témoins de violence conjugale dans notre entourage.

Si vous n'avez jamais entendu Ingrid Falaise, alors réservez votre billet rapidement : il ne faut pas manquer cette chance ! Un sujet sérieux, certes, mais une soirée chaleureuse !

Saint-Hubert
Le 26 février 2019

Valleyfield
Le 27 février 2019

Détails et inscriptions
à syndicat-champlain.com

**Le comité de la
condition des femmes**

IMPORTANT

Modifications au RREGOP

Vous prenez votre retraite sous peu ? Vous entamez votre réflexion et commencez à planifier ? Sachez que des modifications apportées au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) entreront en vigueur sous peu, et que dans certains cas, ils peuvent peser dans la balance.

À partir du 1^{er} juillet 2019, l'admissibilité à une retraite sans réduction actuarielle passe de 60 à 61 ans.

Aussi, à compter de cette date, le RREGOP reconnaîtra le facteur 90 comme critère d'admissibilité au RREGOP sans pénalité. C'est-à-dire les personnes ayant 60 ans d'âge et 30 années de service ou plus aux fins de l'admissibilité.

En résumé, à partir du 1^{er} juillet 2019, les critères d'admissibilité à la rente

immédiate sans réduction seront donc : avoir 61 ans OU avoir cumulé 35 années de service OU avoir atteint le facteur 90.

Autre modification importante : **l'augmentation du pourcentage de réduction actuarielle passera de 4 % à 6 %** par année pour les personnes qui prendront leur retraite après le 1^{er} juillet 2020, si elles n'ont pas atteint l'un des critères d'admissibilité ci-haut mentionnés au moment de quitter.

Des questions ? Contactez Annie Gauthier au bureau du Syndicat : agauthier@syndicatdechamplain.com 450 462-2581

Sections Salaberry et Suroît

Contactez Sébastien Campbell à scampbell@syndicatdechamplain.com 450 371-7407

Ces gens-là

Le billet de Mireille



« Et puis y'a la toute vieille; Qu'en finit pas d'vibrer; Et qu'on attend qu'elle crève; Vu qu'c'est elle qu'a l'oseille; Et qu'on n'écoute même pas; C'que ses pauvres mains racontent; Faut vous dire, Monsieur; Que chez ces gens-là; On n'cause pas, Monsieur; On n'cause pas, on compte. » Vous connaissez la chanson de Jacques Brel ?



Photo : 123rf.com / auremar

À la CSDM, on dit espérer « développer la formation professionnelle et la formation générale des adultes. C'est [leur] objectif avec les directions de ces centres-là ».

Or, l'ironie est que *Le Devoir* nous aprenait le 28 novembre dernier, dans un article de Jessica Nadeau et Marco Fortier, que ces secteurs-là se sont fait ponctionner, pour chacun de leurs élèves, un montant de quelque 700 \$ en formation professionnelle et de 1262 \$ à l'éducation des adultes par la Commission scolaire de Montréal 2017-2018.

Nous pourrions nous dire que ça ne nous touche pas, que c'est chez le voisin. C'est vrai, nous pourrions. Toutefois, il y a un passage inquiétant : « La CSDM n'est pas la seule à avoir recours à ces sommes pour financer d'autres

secteurs. La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) confirme "qu'il peut effectivement arriver qu'une commission scolaire dégage une marge de manœuvre et fasse le choix local d'attribuer les sommes disponibles à d'autres besoins de

ses élèves." »

C'est tout simplement scandaleux ! Voilà des années que les enseignantes et les enseignants de l'éducation des adultes (ÉDA) et de la formation professionnelle (FP) réclament des services pour leurs élèves. Saviez-vous que ces élèves-là n'ont pas de codes ? En effet, leurs codes ont été aspirés par un trou noir séparant les études secondaires des études à l'ÉDA ou à la FP !

On comprend maintenant que des sommes qui devraient servir aux deux secteurs « adultes » soient détournées vers les besoins des élèves du secteur des jeunes.

Mais le comble, c'est peut-être que dans ce même article, la FCSQ rappelle que « la formation professionnelle et la formation aux adultes sont souvent les grandes oubliées lorsque le gouvernement parle des enjeux et priorités

du réseau scolaire ». Hein ? N'est-ce vraiment que le gouvernement ou bien les commissions scolaires sont-elles aussi fautives ?

Certains diront qu'il y a eu une baisse de clientèle en ÉDA et FP. Hum... « Selon ce qu'a révélé *Le Devoir* le mois dernier, il y avait 353 professionnels "équivalents à temps plein" dans la formation des adultes en 2011-2012, pour tout le Québec. En 2015-2016, il en restait 303, soit une baisse de 14 % — plus que la diminution de 6 % du nombre d'élèves durant la même période. »

De plus, depuis l'implantation du renouveau pédagogique dans ce secteur, il y a eu un rehaussement des exigences couplé à une diminution des crédits par cours, ce qui augmentent le temps de parcours menant à la diplomation. Les élèves restent donc plus longtemps sur les bancs d'école.

À une certaine époque, l'éducation aux adultes a servi de vache à lait aux commissions scolaires, certaines allant jusqu'à créer des élèves fictifs pour aller chercher de l'argent supplémentaire. On a alors changé la façon de financer ce secteur. Maintenant, force est de constater que plus ça change, plus c'est pareil, au détriment de ces élèves-là, de ces gens-là.

Mireille Proulx
Coordonnatrice



**Service unique,
protections adaptées**
L'assurance pensée pour les
membres de la CSQ



**Demandez une soumission et voyez ce
que La Personnelle peut faire pour vous**
1 888 476-8737
csq.lapersonnelle.com

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Les
protections
RésAut 
Centrale des syndicats
du Québec
Assurances auto, habitation et entreprise

Assureur choisi par la CSQ


laPersonnelle
Tarifs de groupe. Service unique.

Nous n'avons pas tous les mêmes chances

Vingt-deux vagues de suicides ont touché le Nunavik depuis 2001. En 2016, la mort volontaire de cinq résidents de Kuujuaq (2 750 habitants) en cinq mois avait fait la manchette. L'an dernier, en dix mois à peine, onze suicides sont survenus à Puvirnituk, un village de 1 779 habitants en bordure de la baie d'Hudson. Toutes proportions gardées, c'est comme si 11 000 Montréalais mettaient fin à leurs jours au cours de la même période.

« Travailler et vivre dans le Grand Nord québécois, c'est déstabilisant. Il faut y être préparé, être fort mentalement, surtout pour ceux qui viennent de l'extérieur. Il y a le dépaysement, l'isolement. Il faut être créatif, autonome; il manque de tout. Il y a peu de services, peu de ressources et le coût de la vie est très élevé », explique Larry Imbeault, président de l'Association des employés du Nord québécois (AENQ-CSQ) en entrevue avec *Le Champlain*.

L'AENQ regroupe notamment le personnel enseignant ainsi que le personnel de soutien scolaire des commissions scolaires Crie et Kativik, le personnel enseignant de deux écoles de la communauté atikamekw et des travailleuses et travailleurs de deux CPE d'Eeyou Istchee.

Le manque criant de services (que ce soit en santé, en santé mentale, en services et en support aux élèves dans les établissements scolaires entre autres) conjugué aux nombreux problèmes sociaux et économiques, ont des conséquences désastreuses sur les jeunes autochtones. C'est l'essentiel du poignant témoignage que livrait Larry Imbeault au Conseil général de la CSQ l'automne dernier, peu de temps après les événements survenus à Puvirnituk.

« Pour les élèves HDAA à Kativik, on est vraiment aux balbutiements de la mise en place d'un programme concret qui se tient », explique-t-il, soulignant toutefois que le manque de ressources, l'attraction et la rétention du personnel sont des obstacles majeurs. Enseignants, techniciens en éducation



Larry Imbeault

spécialisée, techniciens en adaptation scolaire, préposés aux élèves handicapés, etc. y sont rarissimes.

« Le problème est vraiment global et complexe. Même si, dans un monde idéal, tous les élèves qui devraient être cotés l'étaient et qu'ils avaient un plan d'intervention, il

manque de personnel qualifié partout. Et pour faire venir de la main-d'œuvre, il faut mettre en place des incitatifs. Il faut les loger, ça aussi c'est un autre problème. Il faut des services de santé. Bref, c'est un problème global et structurel. »

Le régime pédagogique québécois s'applique dans le Nord, mais pas la LIP. C'est la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (LIPACIN) qui y est en vigueur. On parle d'un encadrement légal dépassé qui nuit à l'amélioration des conditions pour les élèves et le personnel, ce qu'a d'ailleurs fait valoir le Protecteur du citoyen dans son rapport d'enquête portant sur les services éducatifs à la Commission scolaire Kativik, déposé en octobre dernier.

En toute connaissance et compréhension des enjeux du personnel de l'éducation à travers le Québec, la réalité et la comparaison avec ce que ses membres vivent peuvent être parfois confrontantes pour Larry Imbeault. Financement déficient des services éducatifs, services insuffisants, conditions d'apprentissage qui ne sont pas au rendez-vous et conditions de logement inadéquates : il existe bel et bien une iniquité entre le Nord et le reste du Québec en matière d'éducation. Visiblement, nous n'avons pas toutes et tous droit aux mêmes chances.

L'entrevue complète est disponible à syndicatchamplain.com

Maude Messier

Le saviez-vous ?

- Près de 80 % des élèves du Grand Nord quittent le système scolaire sans diplôme ni certification, soit quatre fois plus qu'ailleurs au Québec;
- Très peu de services sont offerts aux élèves en difficulté ou handicapés;
- Plus de la moitié des Inuits ne détiennent aucun certificat, diplôme ou grade, comparativement à 13 % ailleurs au Québec.

